



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2071-0124/05/2020-334PR (corr. DPC : Raphaëlle Brune)

Réf. NOVA : 09/PFU/1777013 (corr. DU :)

Réf. CRMS : AA/MB/IXL20255_674_PUN_Brugmann_29

Annexe : /

Bruxelles, 10/06/2021

Objet : IXELLES. Place Georges Brugmann, 29 - Institut chirurgical du Docteur A. Depage. Demande de permis unique portant sur le remplacement des châssis des lucarnes hautes en façades avant et arrière.

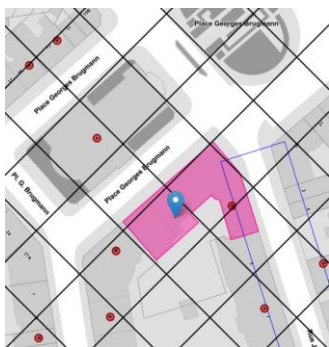
Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 11/05/2021, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 03/06/2021.

Historique et description du bien

Les façades à rue, les toitures, les structures intérieures et l'escalier sont inscrits sur la liste de sauvegarde par l'AG du 16/02/2006. Le bien est aussi inscrit à l'inventaire du patrimoine architectural.



Situation Brugis



Vue du bien actuelle. ©Google Street View

Commandité par le chirurgien Antoine Depage avant qu'il ne soit président de la Croix Rouge de Belgique, l'ancien Institut chirurgical du Docteur Depage, œuvre de l'architecte Jean-Baptiste Dewin, est un exemple significatif de l'Art Nouveau géométrique et un des rares exemples de ce style appliqué au registre hospitalier.

L'édifice, construit en 1905, présente une élévation symétrique, et une travée centrale d'accès s'élevant au-delà de la corniche. La façade est percée de baies hautes et étroites, selon un rythme différent à chaque niveau. Des grandes verrières courbes et des baies rectangulaires éclairent les brisis surmontés d'un deuxième niveau percé de trois lucarnes. Cette composition géométrique très élaborée présente un appareillage de briques claires, et fait usage de panneaux décoratifs aux motifs stylisés.

Le bâtiment est utilisé comme centre hospitalier jusqu'à dans les années 2000. En 2008, le bâtiment change d'affectation et devient du logement. Lors des travaux de transformation, les façades font l'objet d'une restauration méticuleuse afin de revenir au plus proche de la situation d'origine.

Analyse de la demande

La présente demande vise le remplacement des châssis des lucarnes de toiture. Ces petites lucarnes de toiture n'existaient dans la configuration d'origine comme l'illustre une photo de 1907 tirée de *l'Emulation*. D'après les images aériennes de Bruciel.brussels, la toiture en est équipée dans les années 1930-1935.

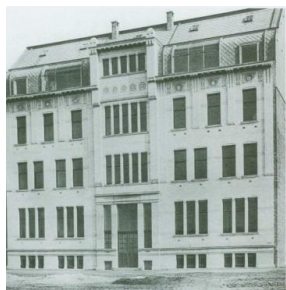


Photo en 1907. Tirée de *L'émulation*, 32^{ème} année. Pl. 7



Vue aérienne Bruciel 1930-1935. Source : bruciel.brussels



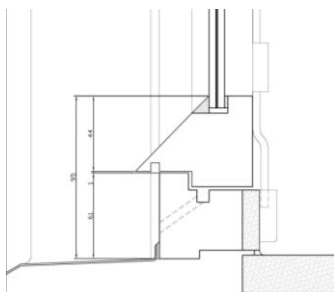
Façade avant. Situation existante. Image tirée du dossier.



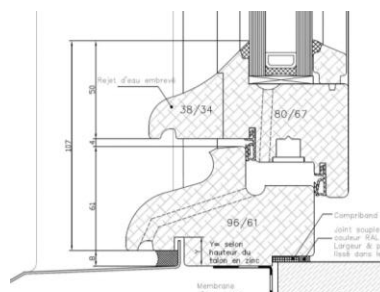
Façade arrière. Situation existante. Image tirée du dossier.

Lors de la campagne de restauration de 2013, l'ensemble des châssis des lucarnes, trop endommagés pour être conservés, ont été remplacés par des châssis à une frappe munis de simple vitrage ; lesquels sont aujourd'hui également fortement endommagés par des problèmes d'infiltration d'eau. Le demandeur souhaite les remplacer par des modèles à double frappe, plus étanches et performants. Ces nouveaux châssis seraient en bois massif et reproduiraient l'aspect extérieur des châssis existants.

Le rejet d'eau des nouveaux châssis proposés présente un profil mouluré, et non un profil droit comme les châssis existants placés en 2013. D'après les photos d'avant chantier, en 2010, les rejets d'eau avaient déjà quasi totalement disparus par pourrissement. Il est dès lors difficile de dire s'ils étaient droits ou moulurés.



Profil des châssis existants



Profil des châssis projetés

Avis

Ces menuiseries n'étant quasiment pas visibles depuis l'espace public dû à la hauteur, n'étant pas d'origine mais ajoutés ultérieurement (avant les années '30-35) et difficiles à documenter, la CRMS valide la proposition et les profilés proposés. Les quincailleries existantes étant de qualité, elles gagneraient à être conservées. La CRMS émet **un avis favorable au remplacement des châssis, en recommandant de conserver les quincailleries existantes.**

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. à : rbrune@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ;
urban_avis.advies@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;
espacepublic@urban.brussels ;